



**FCMQ**

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE  
MOTONEIGISTES DU QUÉBEC

312

P



NP



DM27

Projet de parachèvement de l'autoroute 19  
avec voies réservées au transport collectif à  
Laval et à Bois-des-Filion 6211-06-155

Audience publique du BAPE  
Projet de parachèvement de l'autoroute 19  
avec voies réservées au transport collectif  
entre les autoroutes 440 et 640  
à Laval et à Bois-des-Filion

## **Pour un développement durable de la motoneige respectueux de l'environnement**

Mémoire présenté par la  
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec

16 octobre 2014  
Montréal, Québec

## PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC

Créée en 1974, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) est un organisme à but non lucratif, dédié au développement et à la promotion de la pratique de la motoneige dans tout le Québec.

201 clubs, répartis sur 13 régions touristiques, y sont affiliés. Le réseau de sentiers fédérés de motoneige à travers le Québec se déploie sur environ 33 000 km, un réseau accessible et interconnecté entre les régions. Les membres de la Fédération sont plus de 80 000 individus passionnés de motoneige, une activité qui connaît de plus en plus d'adeptes jeunes qui la pratiquent en couple et en famille, en respect de l'environnement.

Le bureau de permanence de la FCMQ est situé au Stade olympique à Montréal. Un bureau annexe a été ouvert récemment à Québec. Le personnel de la permanence répond aussi bien aux attentes et aux besoins de ses membres, qu'à toutes les personnes, touristes ou non-initiés à la motoneige.

Les valeurs de la FCMQ sont axées sur :

- une pratique durable de la motoneige qui se déroule dans des conditions qui prennent en compte, d'une manière responsable, le respect de l'environnement, de la population riveraine et la sécurité du motoneigiste;
- la classification, le développement et la promotion de la pratique de la motoneige en tant que patrimoine national;
- la sauvegarde du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire du Québec;
- l'accessibilité et la mise en valeur de cet environnement au bénéfice de la population.

En 2012, la FCMQ a mandaté la firme Zins Beauchesne et associés pour mener une étude portant sur l'impact économique de la motoneige au Québec. Dans ce cadre, **les retombées économiques engendrées par l'industrie de la motoneige sont estimées à 2,4 milliards au Québec.** Alors que **les retombées fiscales de l'activité motoneige** pour les deux paliers de gouvernement **sont estimées à 250 millions de dollars annuellement.**

## INTRERET PORTÉ AU PROJET

Le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif entre les autoroutes 440 et 640, à Laval et à Bois-des-Filion, est très important pour la région métropolitaine. Il a cependant des conséquences directes sur notre réseau de sentiers de motoneige.

Le club de motoneige de Laval qui gère une centaine de kilomètres de sentiers de motoneige sur le territoire de Laval a été créé en 1971, par la fusion de 5 clubs qui opéraient sur l'Île-Jésus.

Cette position stratégique, dans **la 3<sup>e</sup> ville la plus peuplée du Québec**, la Fédération tient à la préserver et à la pérenniser, d'autant plus que le milieu nous encourage de continuer nos nombreuses démarches pour une cohabitation harmonieuse avec les riverains, respectueuse de l'environnement et l'amélioration constante de la sécurité dans nos sentiers.

À cet effet, le projet de parachèvement de l'autoroute 19 est une opportunité incontournable pour concrétiser finalement nos objectifs. Nous portons à votre attention, que le gouvernement du Québec est porteur du projet sentiers durables pour les véhicules hors route (VHR) en collaboration avec la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et cela depuis 2010. De plus, le sentier concerné par le projet de parachèvement de l'autoroute 19, est inclus dans le réseau de sentiers identifiés comme durables, par le ministère des Transports de Québec (MTQ).

## PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET

Nos préoccupations par rapport au projet de parachèvement de l'autoroute 19, portent sur les points suivants :

- La FCMQ œuvre à préserver l'intégralité du réseau de sentiers de motoneige et à améliorer grandement sa pérennité.

Le projet de parachèvement de l'autoroute 19 préconise que le sentier de motoneige emprunte la piste multifonctionnelle sur une longueur de 9 km, en somme une décision gagnante pour la pérennité du réseau. Pour ce faire qui assumera les dépenses pour l'aménagement du fond de sentier ? Ainsi que la signalisation qui doit y être installée?

Il est également **primordial que cette piste soit interconnectée au reste du réseau existant**. À cet effet, qui assurera les frais d'aménagement des accès entre le réseau existant et la piste multifonctionnelle?

- Le projet étant un projet d'envergure, l'échéancier préliminaire indique 46 mois pour la durée des travaux, ce qui représente quatre saisons de motoneige. Notre préoccupation à ce niveau est de connaître les **impacts sur les sentiers de motoneige durant toute la période des travaux**. La FCMQ et le club de motoneige seront-ils impliqués? Comment sera assurée la sécurité des motoneigistes, tout au long de la période des travaux?
- Le réseau actuel de sentiers de motoneige permet de traverser l'autoroute 19 à deux niveaux :
  - le boulevard Dagenais
  - la rue Saint-Saëns.

Il est **indispensable que ces deux traverses soient maintenues lors des travaux** afin de permettre aux motoneigistes de circuler de manière sécuritaire, d'Est en Ouest et inversement dans l'île Jésus.

- Les deux fédérations VHR, à savoir la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et la Fédération Québécoise des clubs Quads, préconisent l'utilisation de **sentiers distincts pour chaque groupe d'utilisateurs**, mis à part certaines exceptions où la cohabitation est nécessaire.

Une entente de partage de sentiers est adoptée en 1996 par les deux fédérations. Les modalités d'application de cette entente sont définies dans un Guide disponible sur demande.

Vu que la piste multifonctionnelle est partagée durant l'hiver entre les motoneiges et les Quads, **comment se fait cette cohabitation? Les deux types de VHR circulent-ils dans un même sentier qu'ils partagent le long de la piste multifonctionnelle ou bien circulent-ils dans des sentiers distincts et parallèles?**

## RECOMMANDATIONS

Afin d'améliorer le projet, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec propose les recommandations suivantes :

- Participer à la conception et l'aménagement des sentiers. En effet, la FCMQ a une expertise solide en aménagement de sentiers de motoneige que nous souhaitons partager afin de bonifier la proposition du promoteur. De plus, il est essentiel pour la fédération et le club motoneige de Laval de participer aux rencontres de suivi des travaux afin de pouvoir transmettre et communiquer l'information aux usagers des sentiers pour assurer leur sécurité.
- Préserver la pérennité du sentier de motoneige en l'intégrant dans l'emprise de l'autoroute 19, entre les autoroutes 440 et 640, et l'autoriser sur ce site par une entente durable de 99 ans.
- Durant la période des travaux, maintenir le lien motoneige entre Laval et la couronne nord, ainsi que la circulation d'est en ouest sur l'île-Jésus.
- Établir un système efficace de communication constante entre la FCMQ et le MTQ, principalement pendant la durée des travaux afin d'assurer la sécurité des motoneigistes.
- Prioriser l'utilisation de sentiers distincts ou parallèles pour la circulation des motoneiges et des quads lorsque le terrain le permet.

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec soutient l'autorisation du projet dans ces grands principes, sous condition que soient respectées et prises en compte les recommandations exprimées dans ce mémoire.